

Les organisations de la société civile syrienne exhortent
au renouvellement du mandat de la Commission
d'enquête internationale sur la République arabe
syrienne au titre du point 4



Les organisations de la société civile syrienne exhortent au renouvellement du mandat de la Commission d'enquête internationale sur la République arabe syrienne au titre du point 4

Les organisations de la société civile syrienne signataires ci-dessous exhortent les États membres, à l'approche de la soixante-et-unième session du Conseil des droits de l'homme, à renouveler intégralement le mandat de la Commission d'enquête internationale sur la République arabe syrienne au titre du point 4 de l'ordre du jour du Conseil.

Bien que la chute du régime Assad ait modifié le contexte politique, **le rôle de la Commission d'enquête internationale est aujourd'hui plus important que jamais. À ce stade charnière, ses constatations et ses recommandations peuvent contribuer de manière concrète à la réalisation d'une véritable reddition de comptes et à la réforme institutionnelle.** Depuis plus d'une décennie, la Commission a établi le registre le plus fiable et le plus crédible des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Syrie. Son approche professionnelle et impartiale constitue également une référence essentielle permettant d'évaluer les processus nationaux de responsabilité. Les mécanismes internationaux indépendants de responsabilisation ne portent pas atteinte aux institutions nationales; au contraire, ils contribuent à renforcer leur crédibilité en consacrant l'adhésion aux normes internationales.

Malgré la chute du régime Assad et les mesures prises par le gouvernement syrien de transition, la situation des droits de l'homme en Syrie continue de satisfaire au seuil d'inscription au titre du point 4. **En 2025, de graves violations se sont poursuivies, notamment les massacres dans les régions du littoral syrien et de Soueïda, ainsi que les enlèvements de femmes, la détention arbitraire, les disparitions forcées et d'autres violations commises par diverses parties. La répétition de ces violations au début de l'année 2026 démontre que la gravité et l'ampleur des violations demeurent profondément préoccupantes.**

Les mesures prises par le gouvernement de transition à cet égard continuent de ne pas inspirer confiance aux communautés touchées et n'atteignent pas encore les normes internationales relatives à l'indépendance, à l'impartialité, à la transparence et à la garantie d'un accès effectif à des voies de recours pour les victimes. Cela réaffirme l'importance de renouveler pleinement le mandat de la Commission au titre du point 4, afin de garantir la crédibilité du processus de justice, de renforcer la confiance à son égard et de démontrer la volonté du gouvernement de transition d'instaurer des relations de confiance avec les communautés affectées.

En outre, des questions fondamentales subsistent quant au caractère inclusif de la phase de transition en Syrie et au degré de son engagement en faveur de l'État de droit ainsi que des droits politiques et civils. Dès lors, la poursuite de l'engagement international par l'intermédiaire d'une Commission forte, indépendante et dotée de ressources suffisantes demeure essentielle pour soutenir la Syrie vers une transition

inclusive pleinement conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le retrait de la Syrie du point 4 ou toute modification de son mandat fondamental, de son champ d'action ou de ses prérogatives serait prématuré et ne refléterait pas la réalité sur le terrain, en particulier en ce qui concerne l'absence d'accès des victimes à la justice. De telles modifications ne devraient pas résulter de décisions politiques unilatérales et soudaines prises peu avant la tenue d'une session du Conseil, mais devraient reposer sur un dialogue durable avec la Commission d'enquête internationale, les organisations de la société civile syrienne, les communautés touchées et les associations de victimes. Tout processus de sortie devrait également se fonder sur des critères objectifs liés à la situation des droits de l'homme et sur une amélioration tangible et des progrès vérifiés de manière indépendante en matière de responsabilité et de réforme institutionnelle.

Toute modification du mandat de la Commission ou du point inscrit à l'ordre du jour porterait atteinte à la responsabilisation, marginaliserait les victimes et mettrait en péril les perspectives de construction d'une Syrie future fondée sur la justice, l'égalité devant la loi et le respect des droits de l'homme.

Organisations signataires:

1. ADAD
2. Access Center for Human Rights (ACHR)
3. Action for Sama
4. Amal Healing and Advocacy Center
5. ASO Center for Consultancy and Strategic Study
6. Badael
7. Baladna Organization
8. Baytna
9. Bidayetna
10. Caesar Families Association
11. Center for Civil Society and Democracy
12. Civil Center
13. Civil Society Empowerment Unit (CSE Unit)
14. Dar Justice
15. Dawlaty
16. Equal Citizenship Center (ECC)
17. Families for Freedom
18. Families of Truth and Justice
19. Free Syrian Lawyers Association
20. ForFeminist Organization

21. Hevy for Relief and Development
22. House of Citizenship Organization
23. Huquqyat
24. Human Rights Guardians
25. Humanitarian and Development Cooperation (HDC)
26. Justice for Life (JFL)
27. Kurdish Journalists Network
28. Lelun Association for Victims
29. Local Development and Small-Projects Support (LDSPS)
30. Malva Organization for Arts, Culture and Education
31. Media for Women
32. Mnemonic – Syrian Archive
33. PEACE SHE LEADER NETWORK
34. PÊL – Civil Waves
35. Rose for Support and Empowerment
36. Syrian Center for Media and Freedom of Expression (SCM)
37. Seen for Civil Peace
38. Synergy Association for Victims
39. Syrian Feminist Lobby
40. Syrian Legal Development Programme (SLDP)
41. Syrians for Truth and Justice (STJ)
42. Ta'afi Initiative
43. The Day After
44. The Syria Campaign
45. Transformative Pathways
46. Truth Guardians Foundation
47. Women Now for Development
48. Women Now for Development Lebanon
49. Women of Tomorrow



À propos de l'organisation

"Syrians for Truth and Justice" est une organisation de défense des droits de l'homme, non gouvernementale, indépendante, impartiale et à but non lucratif. L'idée de sa création est née chez l'un de ses fondateurs, motivé par son désir de contribuer à la construction de l'avenir de son pays d'origine, la Syrie, lors de sa participation au programme de bourses pour des pionniers de la démocratie (the Leadership Development Fellowship LDF), conçu par l'Initiative de partenariat américano-moyen-oriental (State's U.S.-Middle East Partnership Initiative MEPI) aux États-Unis en 2015.

Le projet a commencé par la publication d'histoires de Syriens ayant été victimes de arrestation arbitraire, de disparition forcée et de torture, et s'est ensuite développé pour devenir une organisation solide de défense des droits de l'homme, enregistrée au Moyen-Orient et dans l'Union Européenne. Elle s'engage à révéler toutes les violations des droits de l'homme à travers toute la géographie syrienne et par toutes les acteurs au conflit.

Partant de la conviction de "Syrians" que la diversité et la pluralité qui caractérisent la Syrie sont une bénédiction pour le pays, notre équipe de chercheurs et de bénévoles travaille avec dévouement pour surveiller, révéler et documenter les violations des droits de l'homme commises en Syrie principalement depuis 2011, quelle que soit l'entité responsable de ces violations ou le groupe qui en a été victime.